

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité
Ministère de l'Éducation nationale

Académie de la Guadeloupe

Lycée Charles COEFFIN — support du CFAPAG

Baie-Mahault (97122) — SIRET 199 718 065 00014

Règlement de la consultation

Acquisition de 8 pilotes pédagogiques — 3 lots — CFAPAG / UFA Félix PROTO

Firmine GUAYROSO — Provisure — Pouvoir adjudicateur

Baie-Mahault, le 27 juin 2026

Sommaire

Article 1 — Identification et objet de la consultation.....	3
Article 2 — Conditions de la consultation.....	3
Article 3 — Présentation et contenu des offres.....	4
Article 4 — Visite de site obligatoire.....	4
Article 5 — Conditions d'envoi et de remise des plis.....	4
Article 6 — Sélection des candidatures et jugement des offres.....	5
Article 7 — Renseignements complémentaires et voies de recours.....	5

Article 1 — Identification et objet de la consultation

Pouvoir adjudicateur : Lycée Charles COEFFIN, établissement support du Centre de Formation d'Apprentis Polyvalent Académique de Guadeloupe (CFAPAG), Baie-Mahault (97122), SIRET 199 718 065 00014.

Le pouvoir adjudicateur est représenté par Mme Firmine GUAYROSO, Provisoire du Lycée Charles COEFFIN et directrice du CFAPAG, ordonnateur, seule habilitée à engager l'établissement.

L'Agent comptable du Lycée Charles COEFFIN est le comptable assignataire ; il est chargé du seul paiement et ne représente pas le pouvoir adjudicateur.

Objet : acquisition, livraison, installation et mise en service de huit pilotes pédagogiques destinés à l'enseignement pratique des procédés de traitement de l'eau et de la mécanique des fluides, pour le compte du CFAPAG.

Lieu unique d'exécution et de livraison : UFA Lycée Félix PROTO, Morne l'Épingle, BP 230, 97139 Les Abymes.

Le marché est financé sur le budget annexe du CFAPAG, service des opérations en capital (OPC), compte 215 (installations techniques, matériel et outillage). Il porte sur l'acquisition d'immobilisations.

Article 2 — Conditions de la consultation

Allotissement (art. L. 2113-10 du Code de la commande publique). La consultation est répartie en trois lots, chacun donnant lieu à un marché distinct :

Lot	Intitulé	Pilotes	Procédure
1	Génie physico-chimique du traitement de l'eau	4	Formalisée — appel d'offre ouvert
2	Hydraulique en conduite fermée	2	Adaptée (petit lot)
3	Écoulements à surface libre	2	Formalisée — appel d'offre ouvert

Procédure. Les lots 1 et 3 sont passés en appel d'offres ouvert (art. L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5). Le lot 2, d'un montant estimé inférieur à 80 000 € HT, est passé en procédure adaptée au titre des petits lots (art. R. 2123-1, 2°), le montant cumulé des lots dérogatoires n'excédant pas 20 % de la valeur totale estimée.

Forme du marché. Marché ordinaire à prix forfaitaire par lot, ferme et non révisable, décomposé par un bordereau des prix unitaires. Aucune tranche, aucune reconduction.

Variantes et options. Les variantes sont autorisées : toute solution équivalente ou supérieure aux spécifications fonctionnelles du CCTP est recevable. Les options libres du soumissionnaire sont autorisées.

Délai global d'exécution. Le délai de livraison, d'installation et de recette est fixé à vingt-six (26) semaines à compter de la notification, tenant compte des contraintes d'acheminement maritime vers la Guadeloupe.

Modifications. Le marché pourra être modifié dans les conditions des articles R. 2194-1 et suivants.

Article 3 — Présentation et contenu des offres

Le dossier de consultation comprend : le présent règlement de consultation, le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun, les trois cahiers des clauses techniques particulières (CCTP), le bordereau des prix unitaires, le cadre de mémoire technique et l'acte d'engagement par lot.

Au titre de la candidature, le soumissionnaire produit le document unique de marché européen (DUME) ou les formulaires DC1 et DC2, ainsi que les pièces des articles R. 2143-3 et suivants justifiant l'absence d'interdiction de soumissionner (art. L. 2141-1 à L. 2141-11) et ses capacités professionnelles, techniques et financières.

Au titre de l'offre, le soumissionnaire produit, pour chaque lot présenté : l'acte d'engagement complété, le bordereau des prix unitaires chiffré, le mémoire technique renseigné conformément au cadre fourni, et le procès-verbal de visite de site signé.

Les offres sont rédigées en langue française. L'unité monétaire est l'euro.

Article 4 — Visite de site obligatoire

Une visite du site d'implantation (UFA Lycée Félix PROTO) est obligatoire. Elle permet au soumissionnaire d'apprécier les contraintes d'accès, de manutention, d'alimentation en fluides et énergie, et d'environnement tropical.

Le procès-verbal de visite, signé contradictoirement, constitue une pièce du dossier d'offre. L'absence de procès-verbal signé entraîne l'irrecevabilité de l'offre.

Les modalités de prise de rendez-vous figurent à l'article 7.

Article 5 — Conditions d'envoi et de remise des plis

La consultation est intégralement dématérialisée. Le dossier de consultation est mis à disposition et les plis sont déposés sur le profil d'acheteur de l'établissement (plateforme AJI). Les lots 1 et 3 font en outre l'objet d'une publication au BOAMP et au Journal officiel de l'Union européenne.

Le délai de réception des offres est fixé à six (6) semaines à compter de l'envoi de l'avis d'appel à la concurrence, soit un délai supérieur au minimum réglementaire de l'appel d'offres ouvert.

La date et l'heure limites de remise des plis figurent sur l'avis et sur le profil d'acheteur. Tout pli parvenu hors délai est éliminé.

La signature électronique de l'offre, au format réglementaire, est requise lors de la mise au point ou avant notification.

Article 6 — Sélection des candidatures et jugement des offres

Les candidatures sont examinées au regard des garanties professionnelles, techniques et financières et de l'absence d'interdiction de soumissionner. Les offres sont jugées lot par lot selon les critères pondérés suivants :

Critère	Pondération	Appréciation
Valeur technique	55 %	Mémoire technique : conformité fonctionnelle (30), robustesse en climat tropical (15), documentation et support de TP (15), maintenance et SAV de proximité (20), formation (10), démarche environnementale (10)
Prix	30 %	Note = $30 \times (\text{offre la moins-disante} / \text{offre analysée})$. Détection des offres anormalement basses (art. R. 2152-3)
Délai global	10 %	Noté linéairement entre le minimum proposé et le maximum acceptable
Performance environnementale	5 %	Bilan carbone du transport, recyclabilité reprise des emballages, consommation énergétique

Le critère de la valeur technique est noté sur cent points puis ramené à la pondération. Le critère de la maintenance et du service après-vente de proximité tient compte des contraintes d'éloignement et de climat propres à la Guadeloupe.

Pour le lot 2 (procédure adaptée), le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de négocier avec les soumissionnaires ayant remis une offre recevable. Pour les lots 1 et 3 (appel d'offres ouvert), aucune négociation n'est possible ; seule une mise au point sans modification substantielle est admise.

Une offre jugée anormalement basse fait l'objet d'une demande de justification avant tout rejet, conformément aux articles R. 2152-3 à R. 2152-5.

Article 7 — Renseignements complémentaires et voies de recours

Les demandes de renseignements et de rendez-vous de visite sont adressées via la messagerie du profil d'acheteur, au plus tard dix jours avant la date limite de remise des offres.

Les voies de recours sont le référé précontractuel (art. L. 551-1 du Code de justice administrative) avant la signature, le référé contractuel après la signature, et le recours en contestation de la validité du contrat, devant le Tribunal administratif de la Guadeloupe.

Fait à Baie-Mahault, le 27 juin 2026
La Provisoire, représentant le pouvoir adjudicateur

Firmine GUAYROSO